

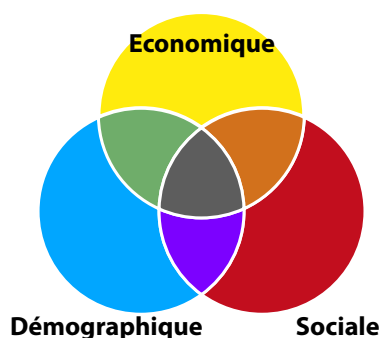
UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE DES VULNERABILITÉS TERRITORIALES QUI TÉMOIGNENT DE DÉSÉQUILIBRES INFRARÉGIONAUX

*Le terme **vulnérabilité** souligne la fragilité ou la précarité et s'applique aussi bien à des personnes, à des groupes humains qu'à des objets ou à des systèmes (entreprises, écosystèmes, etc.). On peut donc définir une **vulnérabilité territoriale** comme la fragilité d'un territoire sur différents plans : sociaux, économiques, démographiques, financiers, naturels ou climatiques. La **vulnérabilité** d'un territoire constitue une situation de désavantage par rapport à d'autres territoires. Les individus, les collectivités, les entreprises connaissent davantage de difficultés dans ces territoires.*

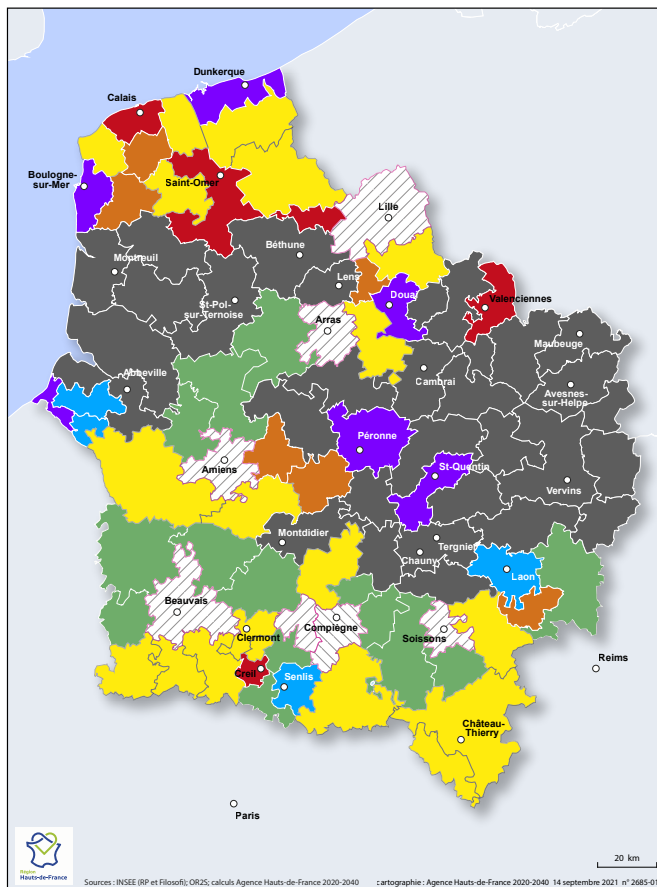
*Si pour un être humain, la **vulnérabilité** peut avoir des conséquences en termes d'autonomie, de santé, d'espérance de vie, de dignité, d'intégrité physique ou psychique, on peut évoquer pour des territoires la difficulté à se transformer, à investir ou à innover. Elle est une clé de lecture pour mettre en place des politiques régionales visant à réduire les différences entre espaces et à promouvoir une forme d'équilibre territorial à l'instar des objectifs du SRADDET.*

Typologie des territoires en fonction des vulnérabilités économiques, sociales et démographiques

Les types de vulnérabilités par EPCI :



 Situation plus favorable aux moyennes régionales sur les trois dimensions



La question de la vulnérabilité des territoires a souvent été associée ces dernières années aux enjeux de la résilience. L'économiste Eloi Laurent définit celle-ci comme le produit de la vulnérabilité territoriale (qui est elle-même la somme de l'exposition et de la sensibilité d'une population territoriale à un choc donné)¹ et de la réactivité territoriale (qui comprend la capacité d'apprendre et la capacité de réforme des communautés vivant sur un territoire donné) .

Ces notions ont évidemment pris une acuité supplémentaire avec la crise sanitaire actuelle qui rappelle que nos sociétés sont soumises à une instabilité chronique à laquelle nos territoires vont devoir s'adapter.

La vulnérabilité s'analyse sur une période longue afin de distinguer les facteurs qui la structure. Elle se différencie des approches plus conjoncturelles telles que l'analyse de l'impact de la crise économique suite au COVID-19. Les premières analyses sur ce sujet montrent d'ailleurs que les pertes d'emplois ne sont à ce stade pas plus importantes dans les territoires vulnérables tant au niveau régional qu'au niveau national².

L'échelle intercommunale semble l'échelle à privilégier car elle est l'échelle principale des politiques régionales. Elle permet par ailleurs de mobiliser des données appartenant à de nombreux champs sur une base relativement stable. Les moyens financiers mobilisables par le territoire le sont en outre de plus en plus à l'échelle intercommunale.

L'objectif de ce numéro de la collection "Repères" est donc d'avoir un positionnement des territoires infrarégionaux entre eux afin de constater les déséquilibres existants et analyser leur cumul potentiel. On notera que les comparaisons s'effectuant entre territoires, le plus souvent par rapport à la moyenne régionale, les territoires étant considérés comme « sans vulnérabilité » sont en réalité des territoires qui bénéficient d'une situation plus favorable que la moyenne régionale. Cela ne les empêche pas ni de connaître des déséquilibres en interne ni de se trouver désavantagés lorsqu'on les compare avec d'autres territoires au niveau national ou européen.

¹ Revue de l'OFCE N°145, M. Brezzi, L. De Mello, E. Laurent, « Au-delà du PIB, en deçà du PIB, mesurer le bien-être territorial dans l'OCDE »

² En Hauts-de-France, Repère n°28, Les impacts de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'emploi en HDF en 2020
Au niveau national, Régions de France a publié L'impact économique de la crise sur les Régions et leurs territoires

TROIS INDICATEURS PERMETTENT DE DÉFINIR UN CUMUL DE VULNÉRABILITÉS PAR DES DIMENSIONS COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs indicateurs permettent d'analyser les vulnérabilités territoriales. Le tableau ci-dessous présente ces indicateurs par type de vulnérabilité (sociale, démographique, économique et environnementale). Les indicateurs figurant en gras sont ceux retenus pour réaliser un croisement et ainsi identifier des vulnérabilités territoriales.

| Type de vulnérabilité | Indicateurs principaux |
|--------------------------------|--|
| Vulnérabilité sociale | Indice de Développement Humain et ses déclinaisons territoriales (IDH-4) |
| | Revenu disponible médian des ménages par unité de consommation |
| Vulnérabilité démographique | Taux d'accroissement démographique (solde naturel, solde migratoire) |
| Vulnérabilité économique | Niveau de richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire |
| | Taux de chômage localisé |
| Vulnérabilité environnementale | Exposition des populations aux risques climatiques |

L'Indice de Développement Humain (IDH-4) offre un regard sur l'aspect multidimensionnel des disparités sociales

La première approche en termes de vulnérabilité sociale peut reposer sur le revenu des habitants. Celui-ci est d'ailleurs souvent utilisé comme critère de politiques de péréquation nationale, comme par exemple la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par les collectivités, ou comme critère d'éligibilité comme les dispositions de la Politique de la Ville. Parmi les différentes mesures du revenu des habitants, le revenu disponible médian des ménages par unité de consommation est le plus pertinent. Ce revenu disponible comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Corrigé de la taille des ménages, il donne une vraie mesure du niveau de vie des habitants, sur différentes échelles territoriales. Sur la base de ce revenu disponible est calculé le taux de pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian des ménages français. Avec 18,0 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2018, soit plus d'un million d'habitants, la région Hauts-de-France est la plus exposée à la pauvreté après la Corse (18,5 %) avec néanmoins de fortes disparités territoriales : le taux de pauvreté varie de 6,1 % pour

la communauté de communes de l'Aire Cantilienne à 29,3% pour la communauté d'agglomération Creil Sud Oise.

L'approche multidimensionnelle apportée par l'Indice de Développement Humain et ses déclinaisons territoriales (IDH-4) offre un regard complémentaire : au-delà des contrastes observés d'un territoire à l'autre pour les revenus dont disposent les ménages, des spécificités peuvent apparaître quant au niveau global de formation des habitants (dimension éducation) ou aux conditions de santé rencontrées (dimension sanitaire). Par ces trois dimensions, l'IDH4 illustre plus spécifiquement une concentration, en un espace et à une période donnée, de populations avec un certain degré de ressources monétaires, éducatives et sanitaires. Il représente ainsi une synthèse de cumuls de vulnérabilités sociales d'un territoire.

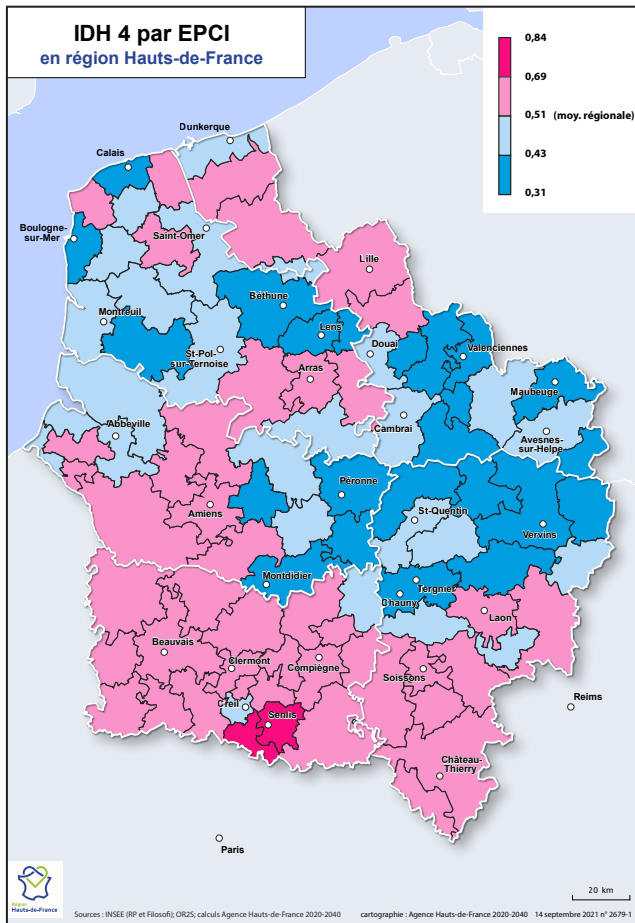
La déclinaison régionale de l'Indicateur de Développement Humain classe les Hauts-de-France au dernier rang des régions de France métropolitaine³. Le calcul de l'IDH-4 à l'échelle intercommunale fait néanmoins apparaître de très fortes disparités au sein de la région.

L'ancien Bassin Minier et la Grande Thiérache forment un espace homogène où l'IDH-4 est très inférieur à la moyenne régionale, s'opposant à des intercommunalités qui entourent les agglomérations lilloise, amiénoise ou arrageoise. Celles-ci sont caractérisées par un niveau de développement nettement supérieur à la moyenne régionale, grâce à un niveau de revenu plus élevé, une moindre proportion de non-diplômés et un indice comparatif de mortalité plus faible que la moyenne régionale.

A l'exception de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, le département de l'Oise constitue un espace assez homogène avec un développement humain en moyenne plus élevé que dans le reste de la région, notamment pour la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise et la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

En dehors de l'ancien bassin minier et de la Thiérache, plusieurs espaces apparaissent également en difficulté avec un niveau de développement humain inférieur à l'ensemble de la région Hauts-de-France. C'est le cas notamment de plusieurs territoires ruraux qui ont un développement humain en retrait par rapport à la moyenne régionale. C'est en particulier le cas de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dans le Département du Nord, de la Communauté de Communes des Sept Vallées dans le Département du Pas-de-Calais, des Communautés de communes de la Haute Somme, de l'Est de la Somme et du Grand Roye dans le Département de la Somme, et de la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère dans le Département de l'Aisne.

³Une version actualisée de l'IDH-4 fera l'objet d'une prochaine publication.



Note : Territoires en vulnérabilité sociale en couleur bleu clair et foncée (IDH-4 inférieure à la moyenne régionale)

D'autres indicateurs combinent différentes dimensions de vulnérabilités sociales et peuvent enrichir l'analyse des disparités territoriales.

La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique (ménages dont la part des dépenses en énergie dans le revenu est supérieure au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine, soit 8,2 %), permet notamment de croiser la qualité de l'habitat avec les ressources des ménages à l'échelle des EPCI. Dans les Hauts-de-France, près d'un ménage sur cinq est en situation de vulnérabilité énergétique, la région étant la troisième la plus touchée⁴. Cette surexposition s'explique par le bas niveau de revenus, les caractéristiques du parc de logement et le climat plus rigoureux de la région. Les ménages aux revenus les plus modestes, notamment les personnes âgées ainsi que les familles monoparentales, sont les plus exposées. La vulnérabilité énergétique paraît très marquée à l'est de la région : certaines communautés de communes comme le Sud Avesnois, les Trois Rivières et les Portes de la Thiérache connaissent les parts les plus élevées de ménages vulnérables de la région avec des taux dépassant les 35 %. Déjà caractérisés par un indice de développement humain en retrait, ces territoires connaissent une vulnérabilité sociale accrue par un parc de logements anciens énergivores.

L'indicateur de fragilité numérique, construit dans le cadre d'un groupe de travail de la Plateforme Sanitaire et Sociale piloté par la Région et l'Etat, permet également d'identifier des territoires à enjeux sur 4 dimensions : l'accès aux interfaces

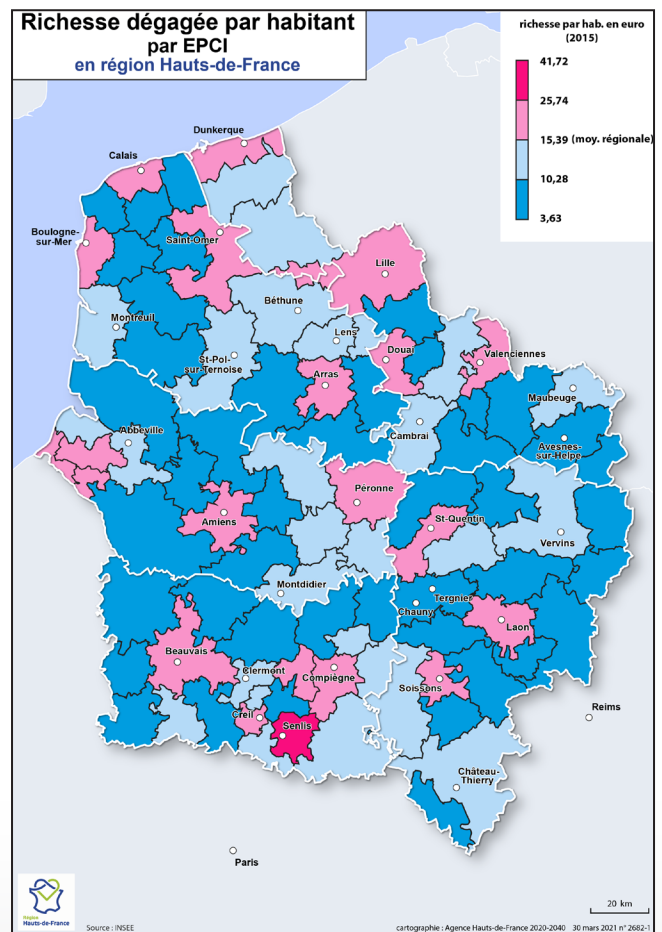
⁴ INSEE Analyses Hauts-de-France N°103, « les dépenses énergétiques du logement fragilisent près d'un ménage sur cinq. »

numériques, l'accès à l'information et aux services publics, l'exposition aux exigences du numérique et la capacité d'usage des interfaces numériques. Les intercommunalités de Sambre-Avesnois-Thiérache, de l'est de la Somme et du Ternois ont un indice de fragilité numérique plus élevé que ceux du sud de la région ou de l'Arrageois⁵.

Le niveau de richesse mesure la vulnérabilité économique

Si la richesse du territoire peut s'appréhender au travers du revenu disponible des ménages, elle trouve son origine dans de multiples éléments. Les revenus du travail des habitants du territoire représentent la source principale. Ceux-ci dépendent de l'activité des entreprises du territoire. Il s'agit aussi bien des établissements implantés sur la zone (via les actifs qui résident et travaillent sur le territoire) que des établissements implantés hors de la zone (via les actifs résidant sur le territoire mais travaillant en dehors).

Ainsi le niveau de richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire permet d'apprécier le volume d'activité du territoire. Cette estimation du poids économique de l'EPCI donne ainsi un aperçu de son autonomie ou de son degré de vulnérabilité face à une crise économique. Il est en quelque sorte l'équivalent d'un « PIB territorialisé ». Il peut ainsi être utilisé comme « masse » de la richesse produite sur le territoire ou en « ratio » comme indicateur de richesse par habitant ou par emploi sur les territoires.



Note : Territoires en vulnérabilité économique en couleur bleu clair et foncée (richesse dégagée par habitant inférieure à la moyenne régionale)

⁵ Un prochain numéro de Repères Hauts-de-France sera consacré à la première version de cet indice de fragilité numérique.

Avec un PIB de 170,7 milliards d'euros en 2019, la région Hauts-de-France se situe au cinquième rang des régions françaises derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône Alpes, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie. En rapportant le PIB à la population, la région Hauts-de-France passe néanmoins au dernier rang des régions de France métropolitaine. En 2019, le PIB par habitant en SPA⁶ représente 83% de la moyenne européenne et fait des Hauts-de-France une région en transition au regard des critères européens.

L'indicateur du niveau de richesse dégagée par EPCI montre une forte concentration de la production de cette richesse. La moyenne régionale est de 15,39 K€ par habitant. Seuls 22 EPCI se trouvent au-dessus de cette moyenne. Cet indicateur est donc fortement discriminant. Les disparités sont ainsi très fortes entre les EPCI accueillant une faible production de richesse (40 EPCI produisent moins de 10K€ par habitant) et les EPCI connaissant un niveau de richesse produite sur leur territoire élevé (7 EPCI ont un niveau de richesse supérieur à 20K€). Répartis sur l'ensemble des territoires ces derniers sont principalement des territoires urbains (communautés d'agglomération, communautés urbaines, Métropole de Lille).

Autre indicateur mobilisable, le taux de chômage peut illustrer des difficultés de dynamisme économique d'un territoire. Disponible à l'échelle des zones d'emplois, les taux de chômage localisés calculés par l'Insee permettent un suivi du dynamisme des territoires avec des données particulièrement récentes. A la fin de l'année 2020, les zones d'emplois connaissant un fort taux de chômage sont principalement situées dans l'est de la région avec les zones d'emploi de Vervins, Maubeuge et Valenciennes et les zones d'emplois contiguës pour englober le nord de l'Aisne et une partie du Pas-de-Calais en cohérence avec les vulnérabilités analysées en terme de niveau de richesse. L'approche du taux de chômage à l'échelle des zones d'emplois doit dans certains cas se différencier de l'analyse des niveaux de richesse à l'échelle des EPCI. Le Calais, Roubaix-Tourcoing ou encore l'arrière-pays littoral enregistrent des taux de chômage peu élevés malgré une production de richesse moins importante par habitant.

L'évolution démographique illustre les dynamiques socioéconomiques présentes sur les territoires

L'évolution démographique d'un territoire peut être révélatrice des dynamiques socioéconomiques en œuvre sur les territoires. Elle est liée à la combinaison de deux effets : le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) qui est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période, et le solde migratoire qui est approché par le solde apparent des entrées sorties (la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée).

Ainsi 3 indicateurs clés peuvent être retenus comme lecture des dynamiques démographiques des territoires : le taux d'accroissement de la population, le solde naturel et le solde apparent des entrées-sorties.

Sur la période d'observation 2013-2018, la région Hauts-de-France a enregistré un accroissement démographique mesuré, de l'ordre de +0,1 % annuellement, contre une variation de

+0,3 % pour la France de province, et de +0,4 % pour la France métropolitaine. En cause, un déficit migratoire et un solde naturel qui s'amointrit du fait d'une fécondité en recul. Avec 1,86 enfant par femme en 2018, le niveau de naissance rejoint le niveau enregistré en France (1,84). A terme, cette baisse de la fécondité conjuguée au vieillissement de la population devrait amener à un repli démographique en région.

Les territoires des Hauts-de-France connaissent néanmoins des trajectoires différenciées impactées par divers facteurs d'attractivité tels que le cadre de vie, le contexte économique, le type d'habitat ou encore la pression foncière. Ainsi, certains territoires observent des différenciations assez marquées du contexte régional et/ou départemental.

Parmi ceux qui bénéficient d'une dynamique positive, la métropole lilloise est celle qui enregistre la progression en valeur la plus forte sur la période d'observation 2013/2018. Avec +15 202 habitants, elle enregistre une progression annuelle de 0,26 % : si le solde naturel y est élevé (+0,72 % annuellement), on relève un solde migratoire déficitaire, lié aux départs de famille avec enfants qui conservent un emploi sur le territoire, mais qui vivent ailleurs.

De nombreux territoires urbains connaissent ce type d'évolution, associant solde naturel positif et solde migratoire déficitaire, aux premiers rangs desquels on retrouve la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (dont la progression s'explique en partie par le redéploiement du 41ème régiment de transmissions initialement basé à Senlis), les Communautés d'agglomération du Beauvaisis, de Valenciennes Métropole, d'Hénin-Carvin ou encore la communauté urbaine d'Arras. La communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers se situe également dans ce cas de figure, mais l'accroissement naturel doit être nuancé par la comptabilisation depuis 2016 par l'INSEE de la population de migrants.

Moins nombreux, certains EPCI parviennent à cumuler solde naturel et solde migratoire positifs. Parmi ceux qui enregistrent les évolutions les plus fortes, on retrouve la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, ainsi que de nombreux espaces qui bénéficient des influences extérieures : Ile-de-France pour les Communauté de Communes des Sablons, Thelloise, et du Pays du Valois, la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry - y compris avec l'influence rémoise pour cette dernière -, ou encore de la Belgique pour la Communauté de Communes Flandre Intérieure.

Les espaces enregistrant d'importants reculs démographiques sont souvent les espaces peu denses et isolés, caractérisés comme concentrant peu d'emplois et d'équipements et mis en évidence dans la vision régionale du SRADDET.

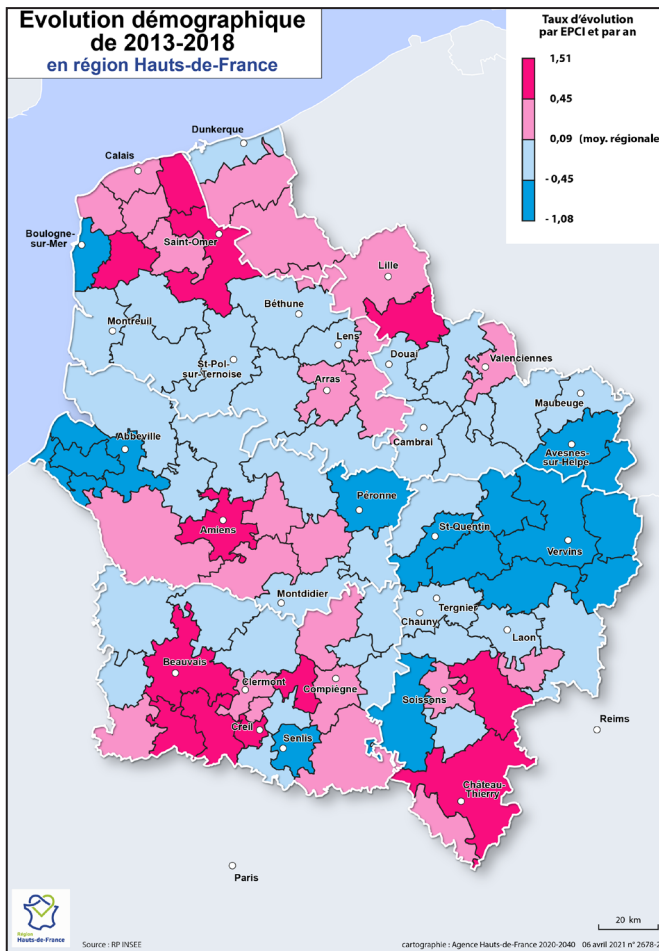
On retrouve cette situation, à l'ouest régional, sur les territoires du nord de la Somme et le Ternois. A l'est, le déficit démographique est particulièrement marqué autour de la Thiérache et de l'Avesnois même si l'espace en repli démographique est plus large et inclut les agglomérations de Maubeuge, Saint-Quentin, Laon, allant jusqu'à l'est de la Somme (Communautés de Communes du Grand Roye, de la Haute-Somme, Est de la Somme).

D'autres agglomérations sont également en déclin démographique en particulier sur l'espace littoral avec des

⁶ Standard de Pouvoir d'Achat : il s'agit d'éliminer les différences de niveaux de prix entre les pays afin de pouvoir réaliser des comparaisons

déficits importants pour la Communauté Urbaine de Dunkerque et les intercommunalités du littoral sud (Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Communauté de Communes des Villes Sœurs, interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle...).

Plusieurs agglomérations du bassin minier sont également caractérisées par une perte de population entre 2013 et 2018.



Note : Territoires en vulnérabilité démographique en couleur bleue claire et foncée (évolution démographique 2013-2018 plus défavorable que la moyenne régionale)

CUMUL DES VULNÉRABILITÉS : UNE LECTURE CROISÉE DE CES TROIS INDICATEURS

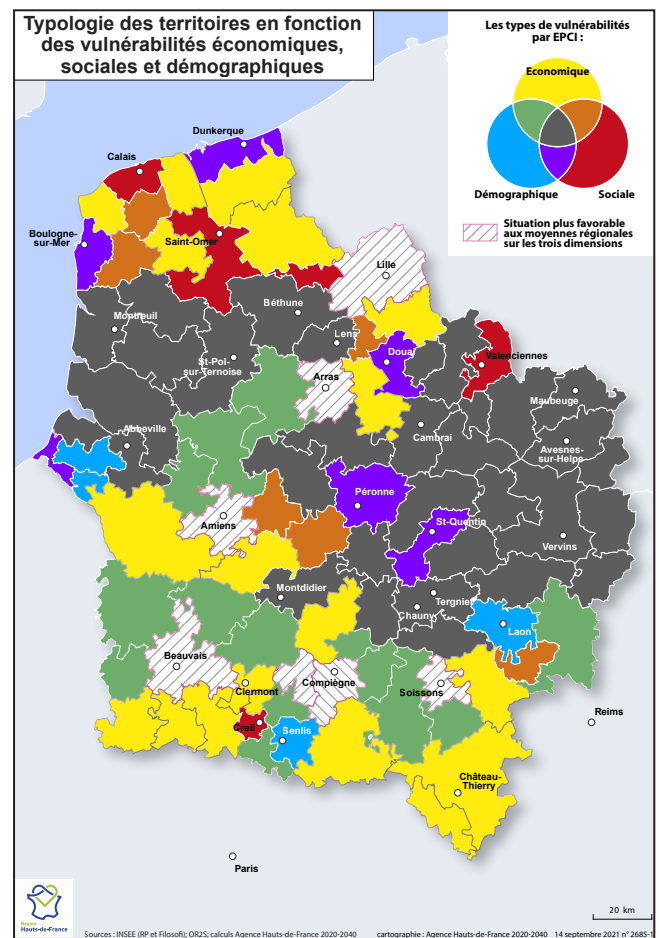
Le positionnement des territoires par rapport à la moyenne régionale de ces trois indicateurs permet de distinguer les territoires qui connaissent une situation inférieure à la moyenne régionale pour un, deux ou les trois indicateurs choisis.

On distingue ainsi quatre catégories :

- les territoires qui disposent d'une situation supérieure à la moyenne régionale pour les trois indicateurs. Seuls 7 EPCI sont dans cette situation. Il s'agit des agglomérations de Lille, Arras, Amiens, Compiègne, Beauvais, Soissons et la Communauté de Communes Plaine d'Estrées ;
- les territoires qui ne connaissent qu'un seul type

de vulnérabilité : 28 EPCI sont concernés, il s'agit principalement de la vulnérabilité économique (19 EPCI parmi ces 28) ;

- les territoires qui connaissent deux types de vulnérabilité, avec 26 EPCI. Il s'agit principalement du cumul entre vulnérabilité économique et démographique (14 parmi ces 26) ;
- les territoires qui ont une situation inférieure à la moyenne régionale pour les trois indicateurs. 31 EPCI appartiennent à cette catégorie. Ils sont principalement situés à l'ouest de la région (dans un triangle Montreuil-sur-mer, Béthune, Abbeville) et à l'est de la région entre Maubeuge, Vervins, Chauny et Cambrai). Ces 2 espaces montrent une continuité forte.



LA DIFFICULTÉ À INTÉGRER LA FRAGILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La vulnérabilité environnementale peut être vue ici sous l'angle de l'adaptation au changement climatique. Les populations, les biens et les activités humaines des territoires sont ainsi soumis à de nombreux risques climatiques. Ces derniers font partie des risques majeurs caractérisés par une fréquence faible et une forte gravité à l'origine de nombreuses victimes et/ou d'un coût important en termes d'impacts sur l'environnement.

L'indicateur d'exposition des populations aux risques climatiques développé par l'Institut français de l'environnement (Ifen),

intègre les risques naturels susceptibles d'être directement ou indirectement influencés par le changement climatique, à savoir les inondations, les mouvements de terrain, les cyclones et tempêtes, les feux de forêt et les avalanches. Cet indicateur confronte l'aléa (événement naturel potentiellement dangereux, d'occurrence et d'intensité données) et les enjeux (populations ou biens susceptibles d'être affectés par le phénomène naturel). En l'occurrence, l'indicateur, déterminé à l'échelle communale, résulte du croisement entre la densité de population et le nombre d'aléas climatiques identifiés et déclarés par les services de l'État pour chaque commune. Un indicateur par intercommunalité peut être calculé en estimant la part de la population fortement ou moyennement exposée aux risques climatiques.

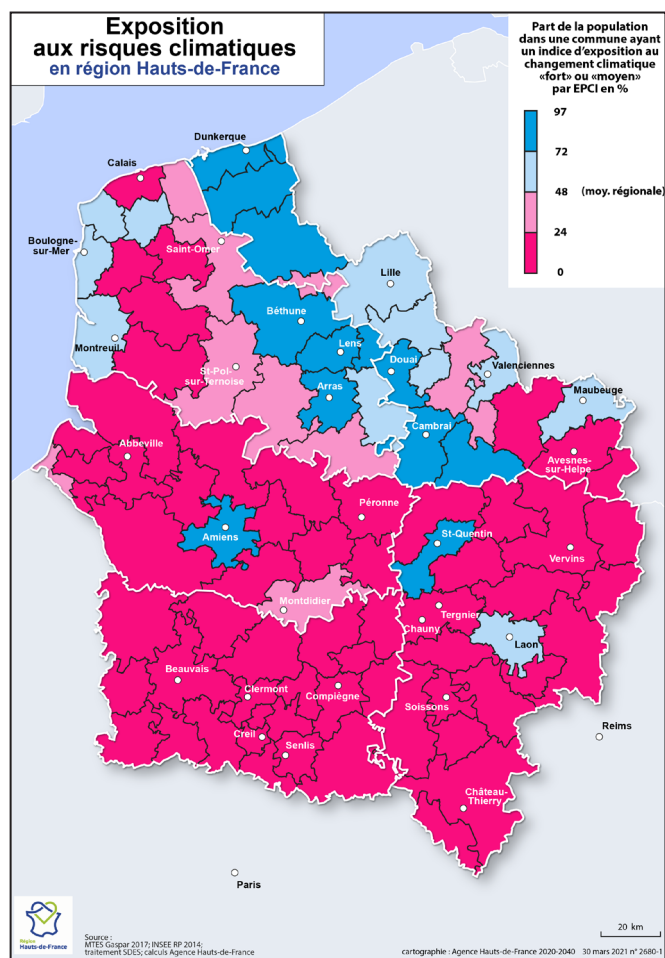
A l'instar de ce qui a été réalisé pour construire un indice de fragilité numérique, cet enjeu pourrait être retravaillé autour de travaux spécifiques identifiant différentes dimensions de la vulnérabilité environnementale. Le nombre d'espèces de plantes vasculaires menacées, le nombre d'espèces de bryophytes menacés, la typologie des risques présents sur les territoires ou la part des éléments paysagers favorables à la biodiversité dans la Surface Agricole Utile (SAU) sont des indicateurs très pertinents relatifs aux enjeux de biodiversité mais n'ont pas un caractère systémique permettant de synthétiser cette thématique complexe.

LE POTENTIEL FINANCIER DES COLLECTIVITÉS DÉTERMINE LES CAPACITÉS DE RÉPONSE D'UN TERRITOIRE

Il semble nécessaire de compléter l'approche en termes de vulnérabilité par une approche relative aux capacités des territoires. En effet, les ressources financières dont disposent les territoires font partie intégrante de la politique destinée à assurer une péréquation entre espaces géographiques. Les vulnérabilités qui peuvent frapper un territoire ne déterminent pas les capacités financières dont peut disposer ce territoire. Un espace touché par plusieurs vulnérabilités peut également bénéficier de ressources financières importantes. Le système fiscal qui permet de financer en partie les collectivités locales, malgré la réforme de plusieurs impôts locaux et la mise en place de mécanisme de péréquation, laisse en effet apparaître de fortes différences de ressources allouées entre collectivités. Ces différences s'expliquent par la présence d'entreprises, notamment de grande taille et industrielles, ou de la présence d'infrastructures sur lesquels sont assis certains impôts (CVAE, CFE et IFR⁷).

Les indicateurs les plus pertinents pour analyser les leviers financiers des collectivités sont le potentiel fiscal et le potentiel financier. Le potentiel fiscal permet d'évaluer la richesse théorique d'une collectivité si elle appliquait à ses bases d'imposition les taux moyens pratiqués au niveau national. Le potentiel financier est lui plus global car il intègre au potentiel fiscal les dotations récurrentes (dotation globale de fonctionnement notamment) reçues par la collectivité. Il est possible de mobiliser un potentiel financier intercommunal agrégé (PFIA) par habitant ce qui permet de ne pas voir les résultats modifiés suivant la répartition de compétence entre niveau communal et intercommunal et en tenant compte du poids démographique du territoire. Le PFIA est l'indicateur retenu par l'État afin d'organiser la péréquation entre collectivités communales et intercommunales à travers le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La lecture de la carte ci-dessous montre que 19 EPCI ont un potentiel financier supérieur à la moyenne nationale de 629€ par habitant. 20 EPCI disposent d'un potentiel situé lui entre la moyenne régionale (550€) et la moyenne nationale.



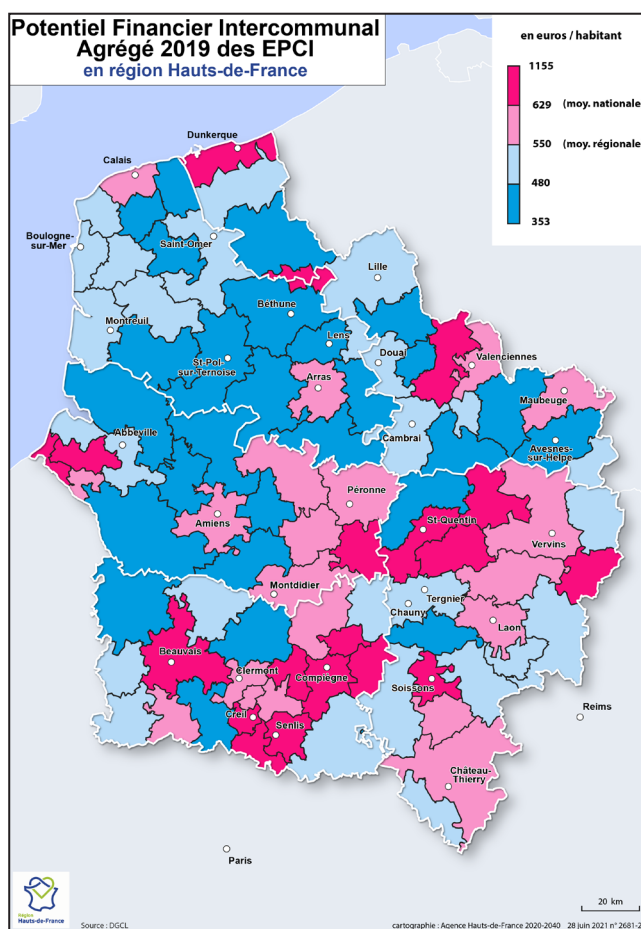
Note : Territoires en vulnérabilité climatique en couleur bleue claire et foncée (part de la population de l'EPCI habitant une commune ayant un indice d'exposition au changement climatique « fort » ou « moyen » supérieure à la moyenne régionale)

Cependant cet indicateur présente plusieurs limites. De par sa construction, l'exposition des populations se révèle d'autant plus forte que la densité de population de la commune est élevée. D'autre part, il dépend d'un nombre d'aléas climatiques identifiés et déclarés par les services de l'État alors que les menaces environnementales peuvent être plus larges. Cela explique que les territoires les plus vulnérables de ce point de vue soient situés dans les zones les plus densément peuplées et pour lesquels les risques climatiques se cumulent. Cela est notamment le cas des territoires situés entre Dunkerque et Bailleul et une grande part des intercommunalités du Bassin Minier. L'indicateur semble peu opérant pour les territoires de la partie sud de la région.

⁷ Contribution à la Valeur Ajoutée, Cotisation Foncière Economique et Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau

Enfin, le potentiel financier de 53 EPCI est inférieur ou très inférieur à la moyenne régionale. Les territoires ayant un potentiel financier élevé sont à la fois des communautés d'agglomération ou urbaines (Dunkerque, Beauvais, Compiègne) ou des communautés de communes comptant la présence d'un établissement industriel majeur (Communauté de Communes Flandre Lys, Communauté de Communes du Val de l'Oise par exemple). Les potentiels financiers les moins élevés se localisent notamment dans les territoires périurbains proches des agglomérations de Lille, Amiens, Calais ou de Valenciennes, ces territoires accueillent peu d'établissements sur leurs territoires. A ces territoires s'ajoutent également les intercommunalités de l'ouest du bassin minier.

En conclusion, l'analyse croisée des trois premiers types de vulnérabilité fait bien ressortir qu'un tiers des intercommunalités cumule trois types de vulnérabilités. Le fait que ces territoires soient contigus souligne une homogénéité d'espaces à une échelle plus large et une relation entre les trajectoires des différents territoires. Il montre également que les approches par type de vulnérabilité sont rarement indépendantes : un dynamisme économique peu important (la fermeture d'une entreprise) peut se lier facilement à des difficultés sociales plus importantes (baisse des revenus) et à une démographie en berne (des habitants quittent le territoire pour trouver un nouvel emploi).



Afin de prendre en compte de nouvelles vulnérabilités, l'approche en terme de vulnérabilité gagnerait à intégrer les risques liés aux aléas climatiques. Ceux-ci constituent un coût à venir important pour les territoires et peuvent freiner le développement des territoires. Le potentiel financier présente également un intérêt dans l'analyse des vulnérabilités. Il doit également être inclus, si ce n'est en terme de ciblage de territoires vulnérables, mais en terme de règles d'intervention publique afin d'accroître l'effet levier et permettre des investissements dans les territoires qui disposent d'une capacité financière basse.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que les comparaisons s'effectuant entre territoires régionaux, le plus souvent par rapport à la moyenne, les territoires étant considérés comme « sans vulnérabilité » sont en réalité des territoires qui bénéficient d'une situation meilleure que la moyenne régionale. Cela ne les empêche pas ni de connaître des déséquilibres en interne ou de se trouver désavantagés lorsqu'on les compare avec d'autres territoires au niveau national ou européen.

Note : Territoires ayant un potentiel financier inférieur à la moyenne régionale en couleur bleue claire et foncée

Rédacteurs | Grégory Marlier | gregory.marlier@hautsdefrance.fr
 | Christophe Meulemans | christophe.meulemans@hautsdefrance.fr
 (Agence Hauts-de-France 2020-2040) - Service Observatoire et Prospective
 Coordinatrice de publication | Sylvie Delbart | sylvie.delbart@hautsdefrance.fr
 (Agence Hauts-de-France 2020-2040)

Retrouvons-nous sur



<https://2040.hautsdefrance.fr/>

